



## Durée:

2 jours

( 7h par jour hors pause)

## Modalité d'organisation :

Formation en présentiel.

Formation de 4 à 8

stagiaires.

## Lieu de la formation:

En centre de formation à

Uberach ou

en entreprise

## Modalité d'accès :

Accessibilité aux personnes

en situation de Handicap :

nous consulter.

## Coût de la formation:

Nous consulter\*.

\*Selon le lieu de la formation

Inscription préalable au  
minimum 48h avant le début  
du stage par retour de  
convention signée.

## Animation :

Par un formateur habilité  
par l'INRS.

\*Selon le lieu de la formation

## **Objectifs :**

Savoir situer le rôle d'un SST dans l'entreprise et prévenir les risques d'accident au travail.

Etre capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation.

Mettre en application ses compétences au profit de la prévention, de la santé et la sécurité au travail.

## **Progression pédagogique :**

Situer le SST dans la santé et la sécurité au travail

La protection avec identification des dangers

De la protection à la prévention

L'examen

Faire alerter ou alerter

De faire alerter à informer

Secourir

Situations inhérentes aux risques spécifiques à la profession, à l'entreprise

## **Méthodes Pédagogiques :**

Méthode affirmative

Méthode participative.

## **Moyens Pédagogique :**

Salle de formation équipée, support papier, vidéo.

Mannequins, outils de simulation, etc...

Chaussures de sécurité et gants de manutention sont obligatoires

## **Public :**

Tout salarié travaillant dans l'entreprise

Maîtriser le français oral et écrit

## **Suivi de l'exécution :**

Feuille d'émargement signée par le stagiaire et le formateur, par demi-journée de formation.

## **Evaluation & Validation :**

Un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail valable 24 mois sera délivré au candidat ayant participé à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation continue favorable à l'aide de la grille certificative (document INRS).

Maintient actualisation des compétences (MAC ) obligatoire tous les 2 ans.